

Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique

Le Directeur de l'Administration Générale et de la Modernisation des Services
Le Directeur de l'Institut National du Travail
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

A

Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Entreprise, de la Consommation, de la
Concurrence, du Travail et de l'Emploi,
Mesdames et Messieurs les Responsables des Unités Territoriales des DIRECCTE,

Monsieur le directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, préfigurateur
de la DIRECCTE Ile-de-France,

Mesdames et messieurs les directeurs départementaux du travail, de l'emploi et de la formation
professionnelle de Paris, du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis, de la Seine-et-Marne, des
Yvelines et de l'Essonne,

Messieurs les directeurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Martinique, de
Guadeloupe, de Guyane, de la Réunion, de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon

Objet : Préparation à l'épreuve de « Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle » des agents de catégories C et B des services déconcentrés

L'accompagnement des agents de catégorie C et B dans l'évolution de leurs métiers, représente un enjeu fort de la politique des ressources humaines pour les services.

En 2010, l'INTEFP, à la demande de la DAGEMO, propose un nouveau dispositif permettant d'accompagner dans leur préparation les agents souhaitant, soit présenter le concours interne de secrétaire administratif des ministères des affaires sociales (SAMAS), soit accéder au grade d'inspecteur du travail par la voie d'accès professionnelle.

Dans cette perspective, un important dispositif de formation est mis en place.

Il est composé :

- **pour le concours SAMAS :**
 - d'une préparation à l'épreuve écrite via la mise en place d'une formation auto-tutorée (cf note de service DRH/DAGEMO n°2010/122 du 15 avril 2010)
 - d'une préparation à l'épreuve orale s'appuyant sur la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle

- **pour le recrutement par voie d'accès professionnelle** (contrôleur du travail ayant une ancienneté supérieure à 8 ans) :
 - d'une préparation à l'épreuve de pré sélection et de sélection s'appuyant sur la Reconnaissance des acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)

Le dispositif de formation relatif à la RAEP sera commun aux deux modes de recrutement ci-dessus évoqués. Il sera élaboré au mois d'avril par un réseau de formateurs internes au Ministère et déployé par des formateurs relais désignés au niveau régional et territorial.

Il s'articulera autour de deux séquences d'un jour chacune consacrée :

- d'une part à la méthodologie de constitution d'un dossier RAEP, séquence ouverte à tous les candidats
- d'autre part à la présentation orale du dossier RAEP. Cette séquence sera destinée aux seuls candidats admissibles.

Dans ce cadre, il vous est demandé d'identifier les agents qui seront les formateurs relais dans votre région (y compris au sein des UT). L'INTEFP préconise, dans la mesure du possible, la désignation d'un formateur relais pour 30 agents de catégorie C et B désirant se préparer.

Vous voudrez bien communiquer leurs noms à l'INTEFP le 17 mai au plus tard au moyen de la fiche jointe à ce courrier. L'ensemble des formateurs relais sera réuni à Marcy-l'Etoile le 17 juin, afin de leur délivrer le module de formation qu'ils auront à mettre en œuvre.

Ces formations seront prises en charge par l'INTEFP pour la partie pédagogique. Les indemnités d'enseignement des formateurs relais resteront à la charge des services.

Le Directeur de l'Institut national
du travail, de l'emploi et
de la formation professionnelle

André CANO



Le Directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services

LUC ALLAIRE